



01590200C

**CERTIFICAT ATTESTANT
LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES
AUX CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPERIES
au 31 décembre deux mille seize**

(Article 43 et 46 I.-2° du code des marchés publics, arrêté du 31 janvier 2003,
article 8-4° de l'ordonnance du 6 juin 2005)

Dénomination sociale : ENTR CONSTRUCTION BATIMENT E C B

Adresse du siège social : ENTR CONSTRUCTION BATIMENT
E C B
26 R JEAN COQUELIN
95110 SANNOIS

Je soussigné, Patrick CURIS, Directeur Général de la Caisse de Congés Intempéries BTP de l'Ile de France, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux Congés Payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément aux articles 43 et 46 I.2° du code des marchés publics, à l'arrêté interministériel du 31 janvier 2003 et à l'article 8-4° de l'ordonnance du 6 juin 2005, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la Caisse, au sens de l'article 46 I.2° du même code:

- en ce qui concerne les déclarations exigibles au 31 décembre 2016 servant à l'assiette des cotisations de Congés Payés et du chômage-intempéries,
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations, au regard de toutes les sommes visées par l'article 46 I.2° et exigibles au 31 décembre 2016.

À Paris, le 31 décembre 2016

L'original de ce certificat, valable jusqu'au 31 décembre 2017, devra être conservé pendant toute cette durée. Le certificat est établi sur la base des déclarations de l'entreprise.

N° Authentification: **M43882**

permettant à votre donneur d'ordre de vérifier l'authenticité de cette attestation en saisissant ce numéro sur la page d'accueil de notre site www.cibtp-idf.fr

